

d'un règlement de la question de Berlin, et l'Union soviétique a indiqué son intention de conclure des accords finals, sous réserve de ratification des traités de Varsovie et de Moscou. On s'attend à ce que la ratification ait lieu au cours des prochains mois.

Mais ce qui est important, en réalité, c'est le processus déclenché par l'idée d'une conférence. Quels que soient ses résultats et à quelque moment qu'elle se tienne, la conférence est seulement un élément d'un processus de négociation de plus ample envergure. Les gains importants que j'ai constatés en Europe centrale s'appuient sur la réaliste "Ostpolitik" du chancelier Brandt. Mais je me demande si on les aurait obtenus si l'idée de la conférence n'avait pas été acceptée en principe et si l'OTAN n'avait pas fait de l'élément de Berlin une condition préalable essentielle d'une réunion de ce genre. Il arrive assez souvent, en diplomatie, qu'un mouvement vers un certain but, soit, dans le cas présent, la tenue de la conférence, déclenche lui-même la solution de vieux problèmes. Il se peut donc fort bien que la conférence mette les choses en marche dans la direction d'un relâchement des tensions.

RÉDUCTIONS ÉQUILIBRÉES DES FORCES

A l'égard des réductions mutuelles et équilibrées des forces, l'Alliance a pris note avec regret de l'absence de réaction soviétique à l'offre d'envoyer à Moscou un explorateur en la personne de M. Brosio, ancien secrétaire général de l'OTAN. Cette proposition fut faite par le Canada à la réunion de juin. Au cours des dix derniers jours, M. Breznev et M. Kossyguine ont exprimé de nouveau l'intérêt de l'URSS touchant les réductions des Forces, mais se sont bornés à des généralités. Si les Soviétiques consentaient à recevoir l'explorateur, on pourrait alors faire des progrès positifs et rapides vers des négociations de fond. La réticence soviétique dénote, je crois, le fait que les Russes et leurs amis n'ont encore élaboré ni leur position de procédure ni leur position de fond sur le problème des réductions mutuelles et équilibrées des Forces et éprouvent vraiment des difficultés à définir leur réaction possible.

Aux yeux de l'Alliance, la réduction des Forces n'est pas une condition préalable à la tenue d'une conférence, mais les ministres estiment que si l'on veut que la conférence s'attaque efficacement aux problèmes de la sécurité en Europe, elle doit s'occuper comme il convient de mesures visant à réduire la confrontation militaire.

PROBLÈMES MONÉTAIRES ET COMMERCIAUX

Les ministres ont pris note des tensions que créait pour l'Alliance la persistance des problèmes monétaires et commerciaux des pays membres. Sur la proposition du Canada, il a été décidé que ces problèmes seraient maintenus à l'étude.

Mes entretiens avec M. Malfatti, président de la Commission économique européenne, avec M. Mansholt, vice-président, et d'autres personnalités, ont eu lieu à une date particulièrement appropriée, à la

veille de l'examen, par le Conseil des ministres, des propositions américaines visant à une solution des problèmes monétaires et commerciaux actuels. J'ai dit à M. Malfatti, comme je l'ai dit à M. Rogers à Washington, il y a une semaine, que le Canada est prêt à contribuer à un règlement général mais ne considère pas comme possibles ni souhaitables des négociations bilatérales tendant à la levée de la surtaxe.

J'ai insisté, devant la Commission, sur l'intérêt porté par le Canada à une libéralisation du commerce et j'ai exprimé l'espoir qu'une fois les difficultés actuelles surmontées, la Commission consentirait à prendre des initiatives dans ce sens.

J'ai également abordé à la Commission les problèmes précis d'accès au Marché commun pour les produits agricoles et forestiers canadiens, notamment la graine de colza.

Je suis heureux de pouvoir dire que j'ai constaté un plus grand sens des réalités dans l'attitude de la Commission vis-à-vis du Canada au cours de l'année écoulée. On y a aujourd'hui une conception beaucoup plus claire de l'identité du Canada, de sa position dans le monde du commerce, et on n'a plus tendance à confondre notre pays avec les États-Unis. Ce changement d'attitude est la conséquence directe des échanges fréquents et très francs que nous avons eus avec la Commission et avec les ministres qui composent le Conseil. Ces échanges vont se poursuivre et, à ce sujet, j'ai insisté auprès de M. Malfatti et de ses collègues sur le fait que le Canada désirait voir ses consultations avec la Communauté devenir plus systématiques. Cela n'est pas facile à réaliser, d'autant plus que ces consultations au niveau ministériel, comme celles que nous avons avec nos principaux partenaires commerciaux, les États-Unis et le Japon, doivent se faire avec un Conseil des ministres qui se compose aujourd'hui des ministres des Affaires étrangères de six pays, de dix bientôt. En attendant de parvenir à ce but final, nous travaillons en vue de tenir des consultations régulières avec la Commission tout en défendant nos intérêts dans des consultations bilatérales avec les ministres des pays membres de la Communauté. J'ai également parlé de la mise sur pied d'un mécanisme consultatif avec le ministre des Affaires étrangères de France, monsieur Schumann.

Cet entretien avait lieu dans le cadre d'une série de rencontres qui nous permettent d'examiner nos intérêts communs sous leurs divers aspects et notamment nos responsabilités en tant que grandes nations francophones du monde.

LE CANADA ET L'UNFICYP

En quittant le Canada, j'avais l'intention de voir M. Palamas, ministre des Affaires étrangères par intérim de Grèce, mais en fin de compte c'est à sa demande que la rencontre a eu lieu. Il désirait insister auprès de moi sur la nécessité, pour le Canada, de continuer à apporter sa contribution à la Force des Nations Unies à Chypre. Je lui ai expliqué la